



# **DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°006/DEDI/NIGER/2023**

## **TITRE DE L'APPEL D'OFFRE :**

**FOURNITURE DE 660 KITS ABRIS D'URGENCE, DES INTRANTS DE TRAITEMENT D'EAU HYGIENE ET ASSAINISSEMENT(EHA) ET 500 KITS DE DIGNITE DANS LES LOCAUX DE L'ONG DEDI SITUES DANS LA VILLE D'AYOROU**

**Financement : FHRAOC**



## INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

Dans le cadre de la réponse intégrée aux besoins d'urgence WASH et ABNA des populations affectées par la problématique de déplacements de populations dans la région de Tillabéry, l'ONG DEDI lance un appel d'offre ouvert pour la fourniture de 660 kits Abris d'urgence, des intrants de traitement d'EAH et 500 kits de dignité à disponibiliser dans la ville d'Ayorou située dans la région de Tillabéry.

### 1. GENERALITES

#### ARTICLE 1 : COMPOSITION DES KITS ABRIS, DES INTRANTS ET KITS DE DIGNITE

Le kit Abris d'urgence est constitué de dix (10) éléments, le kit de dignité est constitué cinq (05) éléments et les intrants de traitement d'EAH sont constitués de 15 éléments (02) dans la partie technique ci-dessous.

#### ARTICLE 2 : CRITERES D'INELIGIBILITE

Pour être admis à concourir, le soumissionnaire ne doit être :

- En état de liquidation judiciaire ou dont la faillite est prononcée ;
- Condamnée pour infraction au Code Pénal ou au Code Général des Impôts prévoyant l'interdiction d'obtenir des commandes publiques ;
- Coupables de fautes ayant entraîné leur exclusion temporaire de la passation des marchés par décision motivée de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Affiliées aux consultants ayant contribué à préparer le présent Appel d'Offres ;

#### ARTICLE 3 : CRITERES D'ELIGIBILITE

- Être inscrit au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) et ne doit pas être sous le coup d'une suspension, d'une interdiction, d'une exclusion ou d'une liquidation des biens (fournir une attestation de non liquidation des biens, copies dûment légalisées des documents définissant le statut juridique, le lieu d'enregistrement et le principal lieu d'activités) ;
- Doit produire la preuve de sa capacité financière (attestation bancaire certifiée prouvant l'existence de fonds propres ou une ligne de crédit et/ou une caution délivrée par une banque agréée et jugés suffisants) ;
- Les soumissionnaires nationaux doivent être en règle vis-à-vis de l'Administration (attestation de régularité fiscale (ARF) et législation du travail) ;
- Les soumissionnaires communautaires et étrangers doivent joindre également, le cas échéant, une attestation d'engagement à payer, par retenue à la source, l'impôt sur les bénéfices des non-résidents, délivrée par les services fiscaux nationaux ou une attestation de non double imposition.
- Les entreprises publiques nationales et des autres pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ne peuvent participer à l'appel d'offres que si elles sont juridiquement et financièrement autonomes.



#### **ARTICLE 4 : CRITERE DE QUALIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE**

Les critères font l'objet d'une notation chiffrée dans le cadre de l'évaluation des offres voire tableau en annexe.

- Éventuellement, une liste des marchés antérieurs accompagnée des attestations de bonne fin d'exécution prouvant l'expérience du soumissionnaire dans la réalisation de travaux similaires ainsi que les informations détaillées sur les travaux et engagements contractuels en cours ;

L'offre présentée par un groupement de deux ou plusieurs entreprises doivent se conformer aux conditions suivantes :

- Les membres du groupement doivent désigner un mandataire commun dûment habilité à engager le groupement et à recevoir le paiement du marché ;
- Le mandataire commun doit signer l'offre de manière à engager toutes les parties ;
- La délégation de pouvoirs au mandataire commun doit indiquer clairement que les membres du groupement restent conjointement et solidairement responsables de l'exécution du marché.

#### **ARTICLE 5 : DELAI D'EXECUTION**

Le soumissionnaire proposera un délai de livraison qui ne pourra en aucun cas dépasser deux mois (60 jours) pour l'ensemble des kits.

#### **ARTICLE 6 : ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

Le dossier d'appel d'offres, établi en langue française peut être téléchargé sur notre site [www.dedi.org](http://www.dedi.org) ou obtenu gratuitement en envoyant un mail à [washspecialiste\\_ner@dedi.org](mailto:washspecialiste_ner@dedi.org) du lundi au Vendredi de 8 heures à 17h00mn.

#### **ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE**

Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le Dossier pourra s'adresser directement, avant la date limite de dépôt des propositions à l'ONG DEDI basée à Niamey, à [washspecialiste\\_ner@dedi.org](mailto:washspecialiste_ner@dedi.org)

#### **ARTICLE 8 : REMISE DES OFFRES**

L'offre présentée conformément aux prescriptions du règlement particulier de l'Appel d'Offres devront être déposées au Bureaux de l'ONG DEDI sis à Niamey ou à envoyer à l'adresse mail [offres\\_niger@dedi.org](mailto:offres_niger@dedi.org) au plus tard le 20 Décembre 2023 à 17h00.

#### **ARTICLE 9: OUVERTURE DES OFFRES**

L'ouverture des offres aura lieu en séance publique le **21/ 12 / 2023 à partir de 10 heures**, dans la salle de réunion de l'ONG DEDI à Niamey.

Les entreprises soumissionnaires sont invitées à participer ou à se faire représenter par une personne dûment mandatée à la séance d'ouverture.

**NB** : l'ONG DEDI se réserve le droit de ne pas donner suite, ou de ne donner qu'une suite partielle, au présent appel d'offres, s'il estime que les offres reçues ne lui paraissent pas acceptables.

Le cas échéant, aucune justification ne pourra lui être demandée de ce fait par les soumissionnaires.



## REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES

### N ° 006/2023/DEDI/NIGER

#### **ARTICLE 1 : Dispositions préliminaires**

Le présent document, intitulé « **Règlement Particulier de l'Appel d'Offre (RPAO)** » a pour objet de préciser les modalités et les conditions de soumission à l'appel d'offres, la procédure de jugement des offres et d'attribution du marché.

Pour tout ce qui n'est pas contraire aux stipulations du présent document, les dispositions réglementaires en République du Niger concernant les modalités et conditions de participation aux appels d'offres publics sont de stricte application.

Dans le présent appel d'offres les termes « **soumission** » et « **offre** » sont synonymes.

#### **ARTICLE 2 : Objet de l'appel d'offres**

Le présent appel d'offres est lancé pour la fourniture de 660 kits Abris d'urgence, de 300 kits de dignité et de 100 plants dans les locaux de l'ONG DEDI situés dans la ville d'Ayorou dans le cadre du projet : « Réponse intégrée aux besoins d'urgence WASH et ABNA des populations affectées par la problématique de déplacements de populations dans la région de Tillabéry ».

#### **ARTICLE 3 : CONSTITUTION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES (DAO)**

Le Dossier d'Appel d'Offres décrit les éléments du kit faisant l'objet du marché, fixe les procédures de l'appel d'offres et stipule les conditions du marché et comprend les documents énumérés ci-après :

- ☞ Les Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO) ou Instructions aux Soumissionnaires ;
- ☞ Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- ☞ Le Cahier de Prescriptions Techniques (CPT) ;
- ☞ Le Cadre du bordereau des Prix Unitaires ;
- ☞ Le Cadre du devis estimatif quantitatif ;
- ☞ Les Documents graphiques de certains kits.

#### **ARTICLE 4 : Type d'appel d'offres et conditions de participation**

Il s'agit d'un appel d'offres ouvert qui s'adresse aux entreprises :

- a) Qui ne sont pas en état de faillite ;
- b) Qui ne sont pas en état de cessation de paiement constatée par une décision judiciaire autre que la faillite ;
- c) A charge desquelles ne sont pas ouvertes une procédure judiciaire pouvant aboutir à un état de cessation de paiements ou de faillite entraînant le dessaisissement total ou partiel des biens.



- d) Qui ne font pas l'objet d'une condamnation judiciaire définitive pour toute infraction affectant sa moralité professionnelle,
- e) Qui ne se sont pas rendus coupables de fausses déclarations à l'occasion des renseignements exigibles pour sa participation à un appel d'offres.

#### **ARTICLE 6 : Offre Technique**

Afin de permettre une comparaison et un jugement des offres, les soumissionnaires devront obligatoirement présenter une offre conforme aux dispositions du CPT.

#### **ARTICLE 7 : Offre Financière**

La proposition financière de l'entreprise sera présentée sur la base du Bordereau de Prix Unitaires de l'Entreprise et des quantités indiquées dans les Cadres de Devis Estimatifs joints au présent DAO.

#### **ARTICLE 8 : Nature Des Prix**

Les prix des offres sont fermes et définitifs. S'il est jugé nécessaire d'offrir d'autres prestations ne figurant pas au Bordereau des Prix Unitaires, les prix unitaires applicables seront définis de commun accord entre les parties prenantes au marché, par assimilation à des prestations ou travaux analogues.

#### **ARTICLE 9 : Détail des Prix / Cadre Des Devis Estimatifs**

Les propositions financières devront être détaillées selon les prix unitaires non révisables contenus dans le bordereau des prix unitaires et les quantités retenues au cadre du devis estimatif quantitatif. Les prix seront libellés exclusivement en francs CFA. Une fois établis, ils ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire l'objet d'une augmentation ultérieure.

#### **ARTICLE 10 : Erreurs - Omissions et Modifications**

Toute erreur ou omission, susceptible de compromettre la réalisation des travaux dans les règles de l'art et/ou dans le délai prescrit, décelée par le soumissionnaire dans le dossier d'appel d'offres, doit être signalée dans les meilleurs délais afin qu'il puisse établir en temps opportun un additif au dossier d'appel d'offres.

#### **ARTICLE 11 : Paraphe et Signature**

Tous les documents fournis par le soumissionnaire doivent être paraphés à chaque page et signés à la fin de la dernière page, avec la mention :

Le responsable : .....

Le .../...../.....

#### **ARTICLE 12 : Documents Constituant l'offre du Soumissionnaire**

Les documents constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivants :

- 1) La lettre de soumission complétée, paraphée, datée et signée ;
- 2) L'attestation de non faillite de l'entreprise datant de moins de trois (3) mois ;
- 3) Les références juridiques du soumissionnaire : un extrait du registre de commerce de l'entreprise. Pour les sociétés, il sera présenté les Statuts définissant la nationalité de l'entreprise, la répartition du capital entre les



- associés et la nationalité de ces derniers. Le soumissionnaire indiquera aussi l'adresse de son siège et de sa (ses) représentation(s).
- 4) L'Attestation de Régularité Fiscale (ARF) ;
  - 5) Les références techniques du soumissionnaire au cours des cinq dernières années dans des prestations similaires. Ces références doivent être accompagnées des certificats de bonne fin délivrés par les différents maîtres d'ouvrage ou maîtres d'œuvre ;
  - 6) Le Cahier des Clauses Administratives Particulières, paraphé, daté et signé ;
  - 7) Le Cahier des Prescriptions Techniques, paraphé, daté et signé ;
  - 8) Le cadre de devis estimatif complété, paraphé, daté et signé ;
  - 9) Le cadre de bordereau des prix unitaires complété, paraphé, daté et signé.
  - 10) L'autorisation d'exercice pour les sociétés de droit autre que celui du Niger.

**La présentation des pièces ci – dessus énumérées est obligatoire. L'absence ou la non-conformité de l'une d'elle entraînera le rejet de la soumission.**

#### **ARTICLE 13 : Présentation des Offres**

**Chaque offre sera constituée de la façon suivante :**

- 1) Une **enveloppe intérieure « A »** intitulée « **Offre Administrative et Technique** », contenant, en un original plus 2 copies, les pièces numéros 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; et 10.  
L'original et les copies des offres sont cachetés comme tels.
- 2) Une **enveloppe intérieure « B »** intitulée « **Offre Financière** » contenant, en un original plus 2 copies, les pièces numéros 1 ; 8 ; et 9.  
L'original et les copies des offres sont cachetés comme tels.
- 3) Les 2 enveloppes précédentes seront placées dans une troisième enveloppe « **C** » fermée, absolument neutre, et qui portera exclusivement les mentions suivantes :
  - **Dans le coin supérieur gauche de l'enveloppe :**  
« FOURNITURE DE 660 KITS ABRIS D'URGENCE, DES INTRANTS DE TRAITEMENT D'EAU HYGIENE ET ASSAINISSEMENT(EHA) ET 500 KITS DE DIGNITE DANS LES LOCAUX DE L'ONG DEDI SITUES DANS LA VILLE D'AYOROU »
  - **Au centre de l'Enveloppe :**

**« Monsieur le Directeur Pays de l'ONG DEDI à Niamey »**

#### **ARTICLE 14 : Conformité de la Soumission**

- 1) La soumission doit impérativement comporter les pièces demandées ;
- 2) Tous les documents constituant l'offre du soumissionnaire doivent être rédigés en langue française ;
- 3) Les pièces administratives et juridiques contenues dans les exemplaires « Original » des offres doivent être des photocopies légalisées.
- 4) L'offre financière doit être établie conformément aux cadres de devis estimatifs proposés sans aucune modification, sous réserve de la disposition de l'article 7 ci - dessus ;
- 5) Tous les prix unitaires et forfaitaires doivent être indiqués. Si certains prix sont inclus dans d'autres, le soumissionnaire doit le signaler spécialement dans une note ;



L'innovation et la technologie comme moteur  
du développement endogène durable et de  
l'aide humanitaire

DEVELOPPEMENT EQUITE DURABILITE ET INNOVATION  
REPRESENTATION DU NIGER, NIAMEY, QUARTIER SONICI

TEL : +227 20 37 01 76 ◇ Mail : [info@dedi.org](mailto:info@dedi.org)

---

- 6) L'enveloppe extérieure « C » contenant "l'offre financière" et "l'offre administrative et technique" ne doit porter aucune mention extérieure permettant d'identifier le soumissionnaire ;
- 7) L'offre doit être remise impérativement au plus tard aux dates et heures limites indiquées dans l'avis d'appel d'offres.

### **ARTICLE 15 : Références**

#### **Les références suivantes seront fournies par le soumissionnaire :**

##### 16.1 Références Juridiques

Le soumissionnaire fournira un extrait du registre de commerce de l'entreprise. Pour les sociétés, il sera présenté la nationalité de l'entreprise, la répartition du capital entre les associés et la nationalité de ces derniers.

Le soumissionnaire indiquera aussi l'adresse de son siège et de sa (ses) représentation(s).

##### 16.2 Références Techniques

Le soumissionnaire développera essentiellement les références particulièrement la liste des marchés qu'il a réalisés et précisera, sous forme de tableau, pour chaque marché :

- Le maître d'ouvrage ;
- La nature des prestations
- L'origine et le montant des financements
- L'année d'exécution du marché.

Ces références techniques doivent être visées par les Maîtres d'Ouvrage ou Maîtres d'œuvre relatifs aux marchés référencés ou accompagnées des attestations de bonne fin délivrés par ces derniers.

### **ARTICLE 16 : Renseignements Complémentaires**

Tous les renseignements complémentaires relatifs au présent Appel d'Offres peuvent être obtenus en écrivant à l'une des adresses suivantes :

ONG DEDI Niamey, Adresse Email : [washspecialiste\\_ner@dedi.org](mailto:washspecialiste_ner@dedi.org), Téléphone : **80 07 36 94**

### **ARTICLE 17 : Remise Des Offres**

Les offres à présenter conformément au Données Particulières de l'Appel d'Offres devront être déposées au plus tard aux dates et lieux suivants :

Bureaux de l'ONG DEDI à Niamey, **le 20/ 12/ 2023, à 17h 00mn.**

**NB : Les offres envoyées dépassants ce délai ne seront pas acceptées par l'ONG DEDI.**

### **ARTICLE 18 : Ouverture**

Les ouvertures des plis se dérouleront en séance publique dans la salle de réunion du bureau de l'ONG DEDI Niamey, à **partir de 10 heures, le 21 / 12 / 2023**. Les entreprises soumissionnaires sont invitées à participer ou à se faire représenter par une personne dûment mandatée à la séance d'ouverture.

## **ARTICLE 19 : Modalité d'ouverture des plis et d'analyse des offres**

### **19.1 - Ouverture des Plis**

L'ouverture des plis sera effectuée de la manière suivante :

Ouverture de l'Enveloppe extérieure « C », celles de l'Offre Administrative et Technique « A » et de l'Offre Financière « B » par la Commission ad hoc chargée de l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres.

L'ouverture se déroulera en présence des soumissionnaires qui le désirent. Elle permet de:

- Prendre connaissance des noms des soumissionnaires et du montant de chaque offre,
- Constater la présence ou l'absence des pièces demandées ;
- De constater la conformité ou non de la présentation de l'Offre.

### **19.2. Evaluation des Offres**

Elle sera effectuée par un Comité ad hoc de DEDI.

#### **19.2.1. Vérification de la conformité des offres**

Le Comité déterminera, dans un premier temps, la conformité des offres. Ainsi, sera éliminé après inventaire et évaluation des pièces contenues dans ces enveloppes, tout soumissionnaire qui :

- ✓ Ne remplit pas les conditions requises pour participer à un appel d'offres ouvert ;
- ✓ N'a pas fourni dans son offre toutes les pièces exigées à l'article 12 « documents constituant l'offre du soumissionnaire » ou, dont l'offre ne respecte pas l'une des dispositions de l'article 14 relatif à la conformité des offres ;
- ✓ Ne présente pas des garanties techniques suffisantes.

#### **19.2.2. Vérification des offres financières**

Le Comité Ad hoc procédera à la vérification des offres reconnues conformes pour en rectifier les erreurs de calcul éventuelles.

La commission corrigera les erreurs de la façon suivante :

- Lorsqu'il y a une différence entre les montants en chiffres et en lettres, le montant en lettres fera foi ;
- Lorsqu'il y a une incohérence entre les prix unitaires et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi, à moins que la commission estime qu'il s'agit d'une erreur grossière de virgule dans le prix unitaire, auquel cas le prix total tel qu'il est présenté fera foi et le prix unitaire sera corrigé.
- L'omission d'un poste du devis quantitatif – estimatif ou d'un prix unitaire entraîne le rejet de l'offre.
- Le montant figurant dans la Soumission sera corrigé par la commission, conformément à la procédure susmentionnée pour la correction des erreurs et ledit montant sera réputé engager le soumissionnaire. Si le soumissionnaire n'accepte pas la correction ainsi effectuée, son offre sera rejetée.

## **ARTICLE 20: ATTRIBUTIONS DES MARCHÉS**

- Le Comité n'évaluera et ne comparera que les offres qui ont été reconnues conformes aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres.



- Si une soumission n'est pas conforme, elle sera rejetée par la commission et ne peut être par la suite rendue conforme par la correction ou le retrait subséquent de la divergence ou réserve qui la rendait non - conforme.
- La méthode d'évaluation sera basée sur la qualité et les coûts : 70% pour l'offre technique et 30% pour l'offre financière.

## 20.1. LES CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES SONT :

### A) NOTE TECHNIQUE (SUR 100 POINTS)

N°	DESIGNATION CRITERE	NOTE TOTALE
1	Présentation de l'offre (présentation générale <b>4PTS</b> , Respect des consignes <b>6Pts</b> )	<b>10 POINTS</b>
2	Expérience +Références antérieures dans la réalisation des travaux similaires	<b>10 POINTS</b>
3	Qualification (agrément, ARF, Certificat de non faillite et Présentation)	<b>20POINTS</b>
4	Connaissance approfondie des éléments du kit et intrants (illustrations)	<b>50 POINTS</b>
5	La présence d'une fiche de cotation des éléments techniques dans le dossier	<b>10 POINTS</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>100 POINTS</b>

**NB** : Toute note technique inférieure à **70 /100** est éliminatoire

### B) NOTE FINANCIERE (SUR 100 POINTS)

Le moins disant bénéficiera de la totalité des 100 points.

La note financière des autres soumissionnaires est obtenue par le calcul de la moyenne pondérée selon la formule suivante :

Note de l'offre considérée est calculée comme suit : **NI= MD X 100/MI**

Où :

Ni = Note de l'offre considérée ou **NI = NOTE DU SOUMISSIONNAIRE CONSIDERE**

MD = Offre moins disante ou **MD = L'OFFRE DU MOINS DISANT**



L'innovation et la technologie comme moteur  
du développement endogène durable et de  
l'aide humanitaire

DEVELOPPEMENT EQUITE DURABILITE ET INNOVATION  
REPRESENTATION DU NIGER, NIAMEY, QUARTIER SONICI

TEL : +227 20 37 01 76 ◇ Mail : [info@dedi.org](mailto:info@dedi.org)

---

Mi = Offre considérée ou **MI= L'OFFRE DU SOUMISSIONNAIRE CONSIDERE**

**NB** : Note de l'offre la moins disante est de : 100 points

**La note finale de chaque soumissionnaire = Note offre technique x 0,7 + Note financière x 0,3**

**ARTICLE 21 : droit de L'ONG DEDI d'accepter ou de rejeter l'une quelconque ou l'ensemble des offres**

L'ONG DEDI se réserve le droit

- D'accepter ou de rejeter toute offre ;
- D'annuler la procédure d'appel d'offres et d'écarter toutes les offres, à un moment quelconque avant l'attribution du Marché, s'il n'a pas obtenu de propositions acceptables, sans recours de responsabilité quelconque vis-à-vis du ou des soumissionnaires concernés.

**ARTICLE 22 : Signature du marché**

L'ONG DEDI enverra à l'attributaire le projet de Marché. Dans un délai de sept (7) jours suivant la réception, l'attributaire du marché le signera et le renverra à l'ONG DEDI.

**ARTICLE 23 : Confidentialité de la procédure**

Aucun soumissionnaire n'entrera en contact avec l'ONG DEDI ou les commissions d'évaluation des offres sur aucun sujet concernant son offre entre le moment où les plis seront ouverts et celui où le marché sera attribué. Toute tentative effectuée par un soumissionnaire pour influencer l'ONG DEDI ou la commission dans l'examen des offres ou la décision d'attribution peut entraîner le rejet de son offre.

**ARTICLE 24 : Engagement**

Par le simple fait de soumissionner au présent appel d'offres, le soumissionnaire reconnaît :

- S'être assuré de toutes les difficultés et sujétions liées à l'exécution des prestations (nature des terrains, état des pistes, difficultés d'approvisionnement, situation sécuritaire, etc...).
- Avoir lu et accepté les dispositions contenues dans les documents ci-après du dossier d'appel d'offres :
  - Les Données Particulières de l'Appel d'Offres,
  - Le Cahier des Clauses Administratives Particulières,
  - Le cahier des Prescriptions Techniques.
- Que les coûts liés à la préparation et à la soumission des offres sont à la charge des soumissionnaires. DEDI n'est ni responsable ni comptable des frais encourus, quelle que soit l'issue du processus de sélection.

Niamey, le 20 Novembre 2023

**Le Directeur Pays de l'ONG DEDI**



# CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)

## CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

Ce document a pour but de définir la nature, la qualité, les prescriptions techniques, les normes à observer pour la fourniture des kits. Il laisse cependant au soumissionnaire, sous son entière responsabilité, le choix de la méthode de fourniture des kits et des techniques à mettre en œuvre. Le maître d'ouvrage entend toutefois disposer des éléments du kit nécessaire.

### Définitions :

Le terme "**Maître d'ouvrage**" désigne l'ONG DEDI

Le terme "**Entreprise**" désigne l'attributaire du marché.

### ARTICLE 1 : Objet du marché

Le présent marché a pour objet l'achat et la fourniture de 660 kits Abris d'urgence et 300 kits de dignité à disponibiliser dans la ville d'Ayorou située dans la région de Tillabéry.

### ARTICLE 2 : Pièces constitutives du présent marché

Les documents contractuels sont, dans l'ordre de priorité :

- Le Marché de réalisation des achats et des approvisionnements,
- Lettre de soumission,
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP),
- Cahier des Prescriptions Techniques (CPT),
- Directives de passation des marchés de l'ONG DEDI,
- Bordereau des prix unitaires et devis estimatif.

## CHAPITRE 2 : EXECUTION DU MARCHE

### ARTICLE 1 : Délais d'exécution

Le délai d'exécution contractuel est fixé à **60 jours** calendaires, à compter de la date stipulée dans l'ordre de service de fourniture des Kits.

### ARTICLE 2 : Qualité des kits et équipements

Les kits ainsi que les équipements doivent être de qualité en tout point conforme aux prescriptions du CPT. S'ils ne satisfont pas à ces conditions, ils seront refusés.

### ARTICLE 3 : Réception des fournitures



L'Entreprise sera tenue de formuler par écrit, avec accusé de réception, au maître d'ouvrage, un bon de réception des fournitures et équipements dudit marché.

### **CHAPITRE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES**

La proposition financière doit clairement indiquer les coûts unitaires et le montant total de l'offre. Le coût de l'offre est réputé comprendre tous les intrants nécessaires à la réussite de la mission. Les prix seront exprimés en Francs CFA, hors taxes et toutes taxes comprises.

#### **ARTICLE 1 : Montant du marché**

Le montant du marché est de : ..... **Francs CFA.**

Le montant s'entend hors taxes et hors droits de douane.

#### **ARTICLE 2 : Régime fiscal et douanier**

Selon la loi N° 94 – 023 du 06 Septembre 1994 portant régime fiscal des marchés publics financés sur les fonds extérieurs, le présent marché est exonéré des droits de timbre et d'enregistrement et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ainsi que de toute taxe de nature ou d'effet équivalent.

Toutefois l'entreprise est tenue d'en effectuer la demande par écrit dans un délai de vingt (20) jours à compter de la signature du marché ; passé ce délai, aucune demande d'exonération ne pourra être prise en compte.

Toutes les démarches administratives afférentes à l'exonération restent du seul ressort de l'entreprise, le Maître d'œuvre se limitant à la délivrance d'une attestation de destination finale.

L'Entrepreneur est aussi tenu de payer l'acompte sur l'Impôt sur le Bénéfice (anciennement Bénéfice Industriel et Commercial ou BIC), sauf en cas de présentation d'une dispense relative à l'objet délivrée par les services administratifs compétents.

#### **ARTICLE 3 : Actualisation et révision**

Conformément à l'article 1.3 des Dispositions Générales, le présent marché ne prévoit ni actualisation ni révision des prix.

#### **ARTICLE 4 : Avance de démarrage**

Il peut être accordé à l'Entreprise, sur sa demande, une avance de démarrage d'un maximum de trente pour cent (30 %) du montant initial du marché avec présentation d'une caution bancaire.

Etant donné que le maître d'ouvrage retiendra une garantie de 5% sur le montant total du marché, à la fin de la livraison du marché.

#### **ARTICLE 5 : Décomptes et procédures de paiement**

Les paiements à l'Entreprise seront effectués sur la base des situations de livraison des kits et équipements par l'Entreprise et approuvées par le maître d'ouvrage.



Les décomptes seront établis conformément aux modalités définies par le maître d'ouvrage.

Le maître d'ouvrage procédera au paiement des décomptes dans les délais légaux, à compter de la date de leur réception.

#### **ARTICLE 6 : Retenue de garantie**

La retenue de garantie est fixée à Cinq pour cent (5%) du montant total du marché exécuté. La retenue de garantie sera restituée à l'Entreprise à l'issue de la réception définitive.

#### **ARTICLE 1.7 : Pénalités de retard**

Les pénalités sont fixées à 1/2000<sup>ème</sup> du montant initial du marché par jour calendaire de retard.

Ces pénalités interviendront de plein droit sur simple constatation du dépassement du délai contractuel sans qu'il soit besoin d'adresser à l'Entreprise une mise en demeure préalable.

Ces pénalités seront prélevées sur les décomptes adressés par l'Entreprise ou si nécessaire sur la retenue de garantie.

#### **CHAPITRE 4 : DISPOSITIONS DIVERSES**

##### **ARTICLE 1 : Résiliation du marché**

Le présent marché peut être résilié de plein droit par le maître d'ouvrage dans les cas suivants, et ce quel que soit le lancement de la commande, sans préjudice d'une demande en dommages et intérêts pour non-exécution :

- A l'échéance du contrat,
- Lorsque le montant des pénalités atteindra cinq (5) % du montant initial du marché,
- En cas de non-respect des engagements pris par l'Entreprise dans sa soumission,
- Au cas où l'Entreprise ne respecterait pas les ordres de services ou directives du maître d'ouvrage,
- En cas de faillite de l'Entreprise, excepté si le maître d'ouvrage accepte les offres qui pourraient éventuellement lui être faites par les créanciers pour la continuation de l'Entreprise,
- En cas de liquidation, si l'Entreprise n'est pas autorisée par le tribunal à continuer l'exploitation de son industrie.
- En cas de Force Majeure, conformément à l'article 4.6 du présent marché,

Quel que soit le motif de la résiliation du marché, les travaux conformes au CPT, réalisés à la date de la résiliation, seront rémunérés.

##### **ARTICLE 2 : Sous-traitance**

Les sous-traitances éventuelles devront recevoir au préalable l'agrément du maître d'ouvrage délégué sous la forme d'un acte écrit les autorisant.

Les sous-traitants travailleront sous l'entière responsabilité de l'Entreprise. Ils devront satisfaire aux mêmes conditions que celles fixées à l'Entreprise.

En tout état de cause, l'Entreprise reste l'unique responsable de la qualité des travaux réalisés sur son chantier.

##### **ARTICLE 4 : Cas de Force Majeure**



*L'innovation et la technologie comme moteur  
du développement endogène durable et de  
l'aide humanitaire*

DEVELOPPEMENT EQUITE DURABILITE ET INNOVATION  
REPRESENTATION DU NIGER, NIAMEY, QUARTIER SONICI

TEL : +227 20 37 01 76 ◇ Mail : [info@dedi.org](mailto:info@dedi.org)

---

On entend par force majeure dans l'exécution du présent marché tout acte ou événement extérieur, imprévisible, irrésistible, incontrôlable et indépendant de la volonté des parties.

**ARTICLE 5 : Clause anti-corruption**

Les contractants s'engagent à ne pas offrir à des tiers, et/ou à ne pas solliciter, accepter ou se faire promettre pour eux-mêmes ou pour autrui directement ou indirectement des dons ou autres avantages considérés ou pouvant être considérés comme une pratique illégale ou de corruption.

**ARTICLE 6 : Approbation du Marché**

Le présent marché ne devient définitif qu'après son approbation par la représentation de l'ONG DEDI à Niamey

**Lu et accepté par**

Le Directeur de l'Entreprise

A ....., le .....

**Approuvé par la Représentation de l'ONG DEDI Niamey**

NIAMEY, LE .....

# CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

## (CPT)

### CHAPITRE I : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

#### ARTICLE 1 : Détails du kit Abris, d'intrants EHA et kit de dignité

##### A) Kit Abris d'urgence

N°	NOMENCLATURES	DESCRIPTIONS ET EXIGENCES
1	Tube Ronde avec bout en Y	- structure : mettre métallique - Dimensions : L = 1,30 m ; Ø 40. E= 115 mm - Revêtement : antirouille appliqué - Nombre : 2640 pièces à fournir
2	Tube Ronde avec bout en Y	- structure : mettre métallique - Dimensions : L = 1,80 m ; Ø 40 ; E= 115 mm - Revêtement : antirouille appliqué - Nombre : 3960 pièces à fournir
3	Tube Ronde avec bout en Y	- structure : mettre métallique - Dimensions : L = 2,50 m ; Ø 40 ; E=115 mm - Revêtement : antirouille appliqué - Nombre : 1320 pièces à fournir
4	Tube PVC	- structure : en plastique - Dimensions : L= 6 m ; Ø 32 ; E= 2 mm - Nombre : 10560 pièces à fournir
5	Fil de fer recuit	- structure : métallique - Dimensions : rouleau de 0.5kg - Nombre : 660 rouleaux
6	Natte Végétale	- structure : végétale - Dimensions : L = 2 m ; l = 1,5 m - Nombre : 5280 pièces à fournir
7	Natte plastique	- structure : plastique - Dimensions : L = 2 m ; l = 1 m - Nombre : 2640 pièces à fournir
8	Corde Tissé	- structure : coton - Dimensions : L = 50 m ; R = 4 mm - Nombre : 1320 pièces à fournir
9	Toile en coton avec œillets et Logo (DEDI-FRAOC)	- structure : coton



L'innovation et la technologie comme moteur  
du développement endogène durable et de  
l'aide humanitaire

DEVELOPPEMENT EQUITE DURABILITE ET INNOVATION  
REPRESENTATION DU NIGER, NIAMEY, QUARTIER SONICI

TEL : +227 20 37 01 76 ◇ Mail : [info@dedi.org](mailto:info@dedi.org)

		- Dimensions : L = 6 m ; l = 4,5 m - Nombre : 660 pièces à fournir
10	Kit de montage (scie, Pelle, barre à mine)	- Nombre : 660

**B) Intrants de traitement d'EHA et Kit de dignité**

N°	NOMENCLATURES	DESCRIPTIONS ET EXIGENCES
1	Savon de lessive	Morceau de 180 grammes ; Quantité : 2 400 Morceaux Moreau de 400 grammes ; Quantité : 1 700 Morceaux
2	Slip (Taille variée : M, S, L et XL))	- tissu : en coton - Quantité : 1 500
3	Pagne en coton de 2 yard	- Métrage : 2 yard - Tissu : coton, - Quantité : 500
4	Bouilloire avec couvercle	- Matériel : plastique ; - Capacité : 2 Litres ; - Quantité : 500
5	Seau avec couvercle	- Matériel : plastique ; Capacité : 15 Litres ; Quantité : 300 - Matériel : plastique ; Capacité : 3 Litres ; Quantité : 200
6	Carton de Pur de 240 sachets sécables	Quantité : 26 Cartons de 240 Sachets sécable
7	Carton d'Aquatab de 16 000 comprimés	Quantité : 1 Carton de 16 000 Comprimés solubles
8	Brouette importé	Quantité : 60 ; Marque SOTACI
9	Balai Traditionnel (en raphia avec manche longue)	Quantité : 120
10	Paire des Gant en tissus	Quantité : 40
11	Cache nez (Boite de 50 unités)	Quantité : 20
12	Rateau	Quantité : 80
13	Pelle	Quantité : 40
14	Paires de gant en plastique	Quantité : 60
15	Brosses en plastique avec manche	Quantité : 60
16	sachet de detergent de 1kg	Quantité : 200
17	Eau de javel(2L)	Quantité : 40
18	Dispositif de Lavage des Mains (DLM)	Quantité : 40





### Détails du Dispositif de Lavage de Mains

N°	NOMENCLATURES	DESCRIPTIONS ET EXIGENCES
1	Structure du DLM	Structure métallique et très résistant aux chocs et aux Intempéries, imputrescible et facile à transporter et à manipuler ; - Structure constituant un bloc déplaçable (mobile) ; <b>Composition :</b> - 01 support métallique à trépied en fer rond lisse Ø 12 ; 1 seau de stockage d'eau de 50L en polyéthylène ou PVC haute densité, qualité alimentaire équipé de 01 sortie à robinet à clapet ; - 02 porte-savons ordinaires (1 pour le savon liquide et l'autre pour le savon dur) - 01 seau de recueillement d'eau usée de 10 L avec couvercle perforé ; - fixation des robinets : mettre des écrous et vis de premier choix, si possible en acier inoxydable - système distribution savon liquide : proposer un réceptacle dont la taille et la forme du système pourront permettre de recevoir à la fois les flacons variés de 350 ml, 450 ml etc.
2	Accessibilité des robinets	Hauteur des robinets devra être accessible pour toute personne âgée de plus de 10 ans
3	Distributeur de savon liquide	Distributeur de savon liquide est une partie intégrante de la structure du DLM.
4	Positionnement ou installation du DLM	Type de DLM adaptable à tous les sites (sol non revêtu ou sol en revêtement dur) et avec un accès facile pour les usagers
5	Évacuation des eaux usées (Pour les DLM à usage collectif)	Système d'évacuation des Eaux Usées dans des récipients avec manche permettant le déplacement vers la zone de vidange.

**NB :** les spécifications techniques devront être scrupuleusement respectés dans l'établissement des offres. Les soumissionnaires proposeront dans leur offre les croquis des dispositifs ou des images.

### **ARTICLE 2 : Bordereaux des prix unitaires et cadre du devis estimatif et quantitatif**

La proposition financière comprendra une ventilation détaillée des coûts unitaires. La proposition financière doit clairement indiquer le montant total de l'offre en lettres et en chiffres. Les offres financières respecteront le cadre de prix ci-dessous.

### **CADRE DU DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF POUR LA COMPOSITION D'UN KIT ABRIS D'URGENCE**

N°	Désignation	Qté
----	-------------	-----



L'innovation et la technologie comme moteur  
du développement endogène durable et de  
l'aide humanitaire

DEVELOPPEMENT EQUITE DURABILITE ET INNOVATION  
REPRESENTATION DU NIGER, NIAMEY, QUARTIER SONICI

TEL : +227 20 37 01 76 ◇ Mail : [info@dedi.org](mailto:info@dedi.org)

1	Tube Ronde avec bout en Y avec application antirouille (L=1.30m, D= 40mm, E= 1.15mm)	4
2	Tube Ronde avec bout en Y avec application antirouille (L=1.80m, D= 40mm, E= 1.15mm)	6
3	Tube Ronde avec bout en Y avec application antirouille (L=2.50m, D= 40mm, E= 1.15mm)	2
4	Tube PVC(L=6m, D= 32mm, E= 2mm)	16
5	Fil de fer recuit (0.5kg)	1
6	Natte Végétale(S=1.5mx2m)	8
7	Natte plastique(S=1mx2m)	4
8	Corde Coton Tissé R. (4mm, L= 50m)	2
9	Toile en coton (4.5mx6m)	1
10	Kit de montage (scie, Pelle, barre à mine)	1

**CADRE DU DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF POUR LA COMPOSITION D'UN KIT DE DIGNITE**

**CADRE DE BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES**

N°	DEVIS QUANTITATIF ESTIMATIF POUR LA FOURNITURE DE KITS ABRIS D'URGENCE ET KITS DE DIGNITE				
	Désignation	UNITE	QTE	P.U	Montant
<b>1</b>	<b>KITS ABRIS D'URGENCE</b>				
1.1	Tube Ronde Métallique avec bout en Y (Dimensions : L = 1,30 m ; D= 40 mm et E = 1,15 mm) + application antirouille	Pièce	2640		
1.2	Tube Ronde métallique avec bout en Y (Dimensions : L = 1,80 m ; D= 40 mm et E=1,15 mm) + application antirouille	Pièce	3960		
1.3	Tube Ronde avec bout en Y (Dimensions : L = 2.50 m ; D= 40 mm et E=1,15 mm) + application antirouille	Pièce	1320		



L'innovation et la technologie comme moteur  
du développement endogène durable et de  
l'aide humanitaire

DEVELOPPEMENT EQUITE DURABILITE ET INNOVATION  
REPRESENTATION DU NIGER, NIAMEY, QUARTIER SONICI

TEL : +227 20 37 01 76 ◇ Mail : [info@dedi.org](mailto:info@dedi.org)

1.4	Tube en PVC (Dimensions : L = 6 m ; D= 32mm et E= 2mm)	Pièce	10560		
1.5	Fil de fer recuit (0.5kg)	Pièce	660		
1.6	Natte Végétale (S=1.5mx2m)	Pièce	5280		
1.7	Natte plastique (S= 1mx2m)	Pièce	2640		
1.8	Rouleau de Corde Tissé R (44mm ; L= 50m)	Pièce	1320		
1.9	Toile en coton (4.5mx6m) avec œillets et Logo (DEDI-FRAOC)	Pièce	660		
1.10	Kit de montage (Lame Scie à métaux, Pelle-Beche et Barre à Mine 1m20 )	Kit	660		
<b>Sous total Kits abris d'urgence</b>					
<b>2</b>	<b>Intrants de traitement d'EHA et Kits de dignité</b>				
2.1	Savon de lessive de 180g	Pièce	2 400		
2.2	Savon de lessive de 400g	Pièce	1 700		
2.3	Slip Taille variée : M, S, L et XL))	Pièce	1 500		
2.4	Seau en plastique de 15 litres avec couvercle	Pièce	300		
2.5	Seau en plastique de 3litres avec couvercle	Pièce	200		
2.6	Morceau de Pagne de 2 yard en coton	Pièce	500		
2.7	Bouilloire en plastique de 2 litre avec couvercles	Pièce	500		
2.8	Carton de Pur de 240 sachets sécables	Carton	26		
2.9	Carton d'Aquatab de 16 000 comprimés	Carton	1		
2.10	Brouette importé de Marque SOTACI	Pièce	60		
2.11	Balai Traditionnel (en raphia avec manche longue)	Pièce	120		
2.12	Paire des Gant en tissus	Paire	40		
2.13	Paires de gant en plastique	Pièce	60		
2.14	Cache nez (Boite de 50 unités)	Boite	20		
1.15	Râteau	Pièce	80		
2.16	Pelle	Pièce	40		
2.17	Brosses en plastique avec manche	Pièce	60		



L'innovation et la technologie comme moteur  
du développement endogène durable et de  
l'aide humanitaire

DEVELOPPEMENT EQUITE DURABILITE ET INNOVATION  
REPRESENTATION DU NIGER, NIAMEY, QUARTIER SONICI

TEL : +227 20 37 01 76 ◇ Mail : [info@dedi.org](mailto:info@dedi.org)

2.18	Sachet de detergent de 1kg	Sachet	200		
2.19	Eau de javel(2L)	Bidon	40		
2.20	Dispositif de Lavage des Mains (DLM)	Pièce	40		
<b>Sous total intrants de traitement EHA et Kits de Dignité</b>					
<b>Totaux HT</b>					
<b>ISB</b>					
<b>MONTANT NET</b>					

**Le Soumissionnaire** (Signature et Cachet)



L'innovation et la technologie comme moteur  
du développement endogène durable et de  
l'aide humanitaire

DEVELOPPEMENT EQUITE DURABILITE ET INNOVATION  
REPRESENTATION DU NIGER, NIAMEY, QUARTIER SONICI

TEL : +227 20 37 01 76 ◇ Mail : [info@dedi.org](mailto:info@dedi.org)

---

**LETTRE D'ENGAGEMENT DU SOUMISSIONNAIRE**

Nous,.....Représentant l'entreprise .....ayant examiné les documents d'appel d'offres  
**N° 006/DEDI/NIGER/2023**, nous proposons de fournir, en totalité/ou en partie, les services visés pour un taux forfaitaire  
de :.....FCFA

Et nous nous engageons, si notre offre est acceptée pour exécuter la prestation dans .....jours à partir de la date  
de signature du contrat.

Par le simple fait de soumissionner au présent appel d'offres, nous reconnaissons s'être rassuré de toutes les difficultés  
et sujétions liées à l'exécution des prestations (nature des terrains, état des pistes, difficultés d'approvisionnement, le  
contexte sécuritaire, etc....).

Nous comprenons et acceptons que DEDI n'est pas tenu de choisir le prix le plus bas sur une offre qui ne peut être  
reçue, et que toutes les soumissions peuvent être rejetées sans en donner des raisons pour un tel rejet.

Nous comprenons également que, sous réserve des dispositions budgétaires, la quantité initialement spécifiée dans  
l'appel d'offres peut être revue et les soumissionnaires retenus seront avisés en conséquence.

En outre, aucun soumissionnaire n'entrera en contact avec l'ONG DEDI ou la commission d'évaluation des offres sur  
aucun sujet concernant son offre entre le moment où les plis seront ouverts et celui où le marché sera attribué. Toute  
tentative effectuée par un soumissionnaire pour influencer l'ONG DEDI ou la commission dans l'examen des offres ou  
la décision d'attribution peut entraîner le rejet de son offre.

En fin, nous comprenons également que les coûts liés à la préparation et à la soumission des propositions sont à la  
charge des soumissionnaires. DEDI n'est ni responsable ni comptable des frais encourus, quelle que soit la conduite ou  
l'issue du processus de sélection.

**Nom de la personne représentant l'entreprise,**

**Fonction,**

**Date Signature plus cachet de l'entreprise**